

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 13 février 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 7 février 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaients présents :

Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Eric Alagon Pascale Douineau Pierrick Le Guirrinec, Nadine Constantino, Manuel Pottier, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Manuel Pottier, Stéphanie Mingant, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Yvette Bouguen, Serge Nilly, Soizig Cordroc'h .

Pouvoirs :

Danièle Kha a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot
Christophe Couic a donné pouvoir à Michel Forget (à partir de 22h)
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Marie-Louise Cornou a donné pouvoir à Nadine Constantino
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Brigitte Conan a donné pouvoir à Pascale Douineau
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel POTTIER

3. CREATION D'UN BUDGET ANNEXE -COMMERCE -PLACE H

Exposé :

La Ville souhaite redynamiser le cœur de la basse-ville afin de maintenir une polarité commerciale centrale et de proximité.

Suite à l'acquisition de deux immeubles Place Hervo (n°4 et 5), la Ville a sollicité l'OPAC de Quimper Cornouaille pour envisager un projet mixte permettant la création de logements et de locaux commerciaux.

La Ville est propriétaire du rez-de-chaussée de chaque immeuble dans lesquels il est prévu de réaliser des commerces qu'elle louera.

Cette activité relève d'une activité à caractère industriel et commercial.

A ce titre, il y a lieu de créer un budget annexe « Commerces-place Hervo » qui sera régi par la nomenclature comptable M4 et assujetti à la TVA.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à :

*créer un budget annexe « commerces-place Hervo » régi par la nomenclature comptable M4 et assujetti à la TVA.

Avis favorable de la Commission des finances, évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 6 février 2019

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.